

L'Union syndicale suisse et le problème de la durée du travail

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Union syndicale suisse et le problème de la durée du travail

La Commission de l'Union syndicale suisse a siégé le 14 mai sous la présidence des collègues Arthur Steiner et Hermann Leuenberger, conseillers nationaux.

Elle a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale suisse, sur le problème de la réduction de la durée du travail. L'orateur a rappelé que les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse ont considéré de tout temps la diminution des horaires de travail comme l'un de leurs principaux objectifs. Bien que dès le lendemain de la première guerre la loi ait limité à quarante-huit heures la durée du travail dans l'industrie, les syndicats n'en ont pas moins poursuivi leur effort pour accroître les loisirs des travailleurs, augmenter la durée des vacances, le nombre des jours fériés payés et des absences indemnisées. Une nouvelle réduction de la durée du travail est nécessaire, et d'ailleurs possible. Elle doit cependant être accompagnée d'un relèvement correspondant des salaires. C'est dire que la question de la durée du travail et le problème de la rémunération ne peuvent pas être dissociés. La réduction de la durée du travail n'est pas seulement un problème social: c'est aussi un problème économique. Le moyen le plus sûr de réduire les horaires de travail sans qu'il en résulte des perturbations de l'activité économique consiste à étendre l'abaissement de la durée du travail sur plusieurs années. Cette méthode faciliterait aussi la revision de la législation en la matière.

L'exposé du collègue Steiner a été suivi d'une longue discussion. La Commission syndicale a voté une résolution qui fixe les positions de l'Union syndicale suisse.

La Commission syndicale a encore pris connaissance d'un exposé du Dr E. Wyss sur la lutte contre le renchérissement. Elle a voté une résolution présentée par le Comité syndical.

Les comptes de l'exercice 1954 et le budget établi pour 1955 ont été acceptés sans discussion. Les autres questions statutaires à l'ordre du jour n'ont appelé aucune observation.